Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 315

Artikel: Carrières féminines : la droguiste

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259769

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

certains points concernant le travail fait en Syrie pour les réfugiés, travail qu'elle connaît personnellement.

En somme, une bonne Assemblée, qui a fourni beaucoup de travail et qui en a préparé beaucoup. Le fait le plus saillant de cette Assemblée semble être la collaboration sympathique du nouveau Gouvernement anglais et son désir d'atteindre sans perdre de temps aux buts proposés. V.

Annuaire des Femmes suisses

Nos lecteurs et abonnés de Suisse trouveront, encarté dans ce numéro, un bulletin de souscription à l'*Annuaire des Femmes suisses*, édition de 1929, que nous les engageons très vivement à utiliser.

Car cet *Annuaire* est l'indispensable *vade-mecum* de toutes celles qui ont à effectuer un travail, non seulement féministe mais aussi social, moral ou d'intérêt féminin. Par ses adresses clairement classées des Associations féminines suisses et internationales, par ses renseignements exacts et précis, il constitue le compagnon inséparable de tout travail de cet ordre — si bien que certains des membres de son Comité de rédaction affirmaient que l'on pourrait se borner, par économie, à éditer les pages contenant ces adresses et ces renseignements, et mises au point par Mlle G. Zuricher ! Mais la majorité des membres de ce Comité a estimé que des articles de fonds, que des chroniques, en ajoutant une note variée et aimable à la sécheresse de ces précieuses adresses, apporteraient de leur côté, un élément utile en groupant des faits et des précisions que l'on ne sait souvent trop où aller chercher : et c'est ainsi que le prochain *Annuaire* nous promet deux chroniques féministes, l'une suisse, en allemand, l'autre internationale, en français, dues à la plume de Mlle Strub (Interlaken) et de Mme de Montet (Vevey), la future présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses; puis deux chroniques également des grands événements féminins de l'an écoulé en Suisse : la Saffa (en allemand) par Mme A. Leuch, et la pétition fédérale pour le suffrage féminin (en allemand) par Mme Hänni, avocate (Berne). Signalons encore des exposés, dans lesquels la part du français a été faite, sur la question des allocations familiales, et des détails intéressants sur l'activité de deux femmes suisses hors d'Europe : Mlle le Dr. Eva Lombard (Genève), qui raconte son œuvre de médecin missionnaire aux Indes, et Mlle Marg. Henrici qui étudie la physiologie des plantes dans l'Afrique du Sud.

Le prix de souscription pour ce volume est de 5 fr. (payement au compte de chèques postaux V. 1767, Bâle) à verser simultanément à l'envoi du bulletin de souscription ci-joint. Le prix du volume sera augmenté après le 1er novembre: que l'on se hâte donc.

Carrières féminines

La Droguiste

Activité. Ce travail comprend principalement la vente au détail de drogues, de produits chimiques, de matériel de peinture, de couleurs, de spécialités diététiques et cosmétiques, de remèdes domestiques de tous genres, d'articles sanitaires et, souvent aussi, de denrées coloniales. La droguiste aura également à s'occuper au laboratoire de la fabrication de certains articles tels que des couleurs, de la cire à parquets, des vernis, ou des spécialités diverses, comme des onguents et des teintures, des articles de toilette (eaux dentifrices, lotions pour les cheveux, parfums, etc.). Toutefois les droguistes se livrent de moins en moins à la fabrication de ces articles qu'ils abandonnent aux usines. Dans nombre de magasins la droguiste est aussi chargée de faire l'étalage de la devanture.

Aptitudes requises. Le travail s'exécutant presque toujours debout et les manipulations de laboratoire exigeant une grande dépense de force musculaire, la droguiste devra avoir une bonne santé et être vigoureuse.

L'odorat, le toucher et le sens des couleurs doivent être bien développés chez elle et une certaine habileté manuelle lui est indispensable. Elle devra se prêter à tout genre de travail et aura souvent aussi à exécuter des travaux salissants. Les principales aptitudes intellectuelles nécessaires sont le goût des sciences naturelles, notamment de la chimie, de la physique et de la botanique. Le métier exige un personnel consciencieux et de confiance. Une bonne préparation scolaire d'une durée minimum de 9 ans doit être la base de l'apprentissage. Il est indispensable aussi que la droguiste ait un esprit vif et prompt, et qu'elle fasse donc preuve d'agileté aussi bien intellectuelle que physique. La connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères est toujours très utile, souvent même nécessaire.

Apprentissage. L'âge le plus favorable pour le début de l'apprentissage est de 15 à 16 ans. L'Association suisse des droguistes prévoit pour la préparation professionnelle de ses membres soit un apprentissage de 4 ans dans une maison de droguerie où cette profession est régulièrement exercée, soit de trois ans seulement, mais alors avec deux semestres d'études dans une école de droguistes reconnue par l'Association. La seule école de ce genre en Suisse est celle de Neuchâtel.

Dans la pratique, les apprentissages sont presque toujours d'une durée inférieure à 4 ans, sans être suivis d'une année d'études; mais il importe de mettre en garde les jeunes filles dans leur propre intérêt contre cette diminution de la durée de leur apprentissage, et de leur recommander de s'astreindre aux condi-

---

qui la rende capable, si elle ne se marie pas, de gagner dignement sa vie, l'hommage qu'elle rend à l'intelligence et aux grandes qualités de la femme, sinon à son cœur, ont peut-être contribué plus que certains gestes trop exaltés à faire admettre par tous les esprits, même les plus conservateurs, la transformation de fait qui s'est opérée, au cours de ces dernières années, dans la situation de la femme. Et cette mise au point était nécessaire.

Si le féminisme a pu paraître un danger, s'il l'est encore, par toutes les inconnues qu'il nous réserve, ainsi que par cette nouvelle adaptation qu'il nécessite et dont le mécanisme n'est pas encore parfaitement réglé, la jeunesse d'aujourd'hui nous rassure sur ses conséquences. Le travail de la femme n'est plus une exception. Introduite dans toutes les professions, la femme qui travaille ne se sent plus ni « pionnière », ni héroïne. Et c'est pourquoi, au fond de leur conscience, les femmes savent qu'elles ne cesseront d'aimer et d'être aimées (la nature toute-puissante ne reprend-elle pas ses droits, comme nous le dit Colette Yver), pas plus que les bonnes mères ne cesseront d'être de bonnes mères.

Berthe VUILLEMIN.

N. D. L. R. Nous profitons de l'occasion qui nous est fournie par l'étude de notre collaboratrice — dont les opinions, nous le rappelons, n'engagent qu'elle-même — pour revenir en quelques lignes sur le féminisme de Colette Yver. En effet l'appréciation que nous avions portée sur elle, à propos d'un des premiers chapitres de ses *Femmes d'aujourd'hui*, que «ces articles constituaient peut-être le *mea culpa* de l'auteur pour ses romans d'il y a vingt ans, de tendance si antiféministe sous leur apparence féministe »[1] — cette appréciation nous a été reprochée par plusieurs lectrices que la suite des études de Colette Yver sur les femmes d'aujourd'hui a parfaitement déçues quant à l'évolution de la romancière — comme nous, d'ailleurs. Sans doute, dans ces articles de la *Revue des Deux-Mondes*, Mme Colette Yver est bien obligée, comme le constate très justement notre collaboratrice, de tenir compte des faits nouveaux, qui modifient si profondément la vie de tant de femmes, mais sans voir comment de ces faits résulte inévitablement le développement du féminisme, dont elle méconnaît d'ailleurs complètement la véritable inspiration. En voici une autre preuve dans un fragment que nous communique une de nos lectrices de son roman *Rose-Madame*, dont il est question plus haut:

«...Certainement, nous écrit-on ,la publication de ce roman en feuilleton dans la *Gazette de Lausanne*, n'aura pas encouragé beaucoup d'hommes à signer la pétition en faveur du suffrage féminin! »

« ... Moins calme était Sylvie quand sa pensée revenait à Rose.

[1] Voir le *Mouvement*, No 301.

tions imposées par l'Association suisse des droguistes, qui sont les meilleures pour leur avenir.

Cet apprentissage de quatre ans terminé, un stage de deux ans comme commis est encore exigé dans le canton de Berne avant l'admission à l'examen cantonal. Notons que tous les cantons ne connaissent pas cet examen, qui n'est prévu qu'à Berne, Neuchâtel, Vaud et Fribourg, où l'obtention d'une concession et de la direction d'une droguerie dépendent du succès d'un examen de droguiste. En outre, l'Association suisse des droguistes organise elle-même des examens de commis.

L'apprentissage est gratuit et l'apprentie reçoit un peu d'argent de poche, exception faite du cas, de plus en plus rare, où elle est logée et nourrie chez son patron, et où elle aura par conséquent à payer un prix de pension modéré. Les places d'apprenties sont rares actuellement. L'écolage à l'école de droguiste de Neuchâtel est de 150 fr. par an.

Après son apprentissage la droguiste peut encore travailler dans les écoles étrangères suivantes: *Drogisten-Akademie* (académie de droguerie) à Brunswick, *Akademie für Drogen- und Stoffkunde* (académie pour l'étude des drogues et des matières premières) à Mannheim, et *Münchener Städtische Drogisten-Fachschule* (Ecole professionnelle municipale pour droguiste), à Munich.

Débouchés. La droguiste trouvera à se placer après son apprentissage, dans des maisons de genres divers, surtout dans celles qui vendent aussi des denrées coloniales, moins fréquemment dans celles qui se spécialisent dans le commerce des couleurs. Les places sont plus rares dans les pharmacies, parce qu'on y préfère aux simples droguistes, les commis, hommes ou femmes, ayant fait des études pharmaceutiques. L'activité de la droguiste sera presqu'entièrement concentrée sur la vente avec, en outre, si le genre et l'organisation de la maison le permettent, quelques travaux de laboratoire. La droguiste cherchera de préférence des maisons importantes employant plusieurs commis, parce que, pour soulever de lourdes charges, manipuler de grosses dames-jeannes, par exemple, elle devra avoir recours à l'aide de manœuvres ou de ses collègues masculins. On l'engagera plus difficilement comme seule employée dans un petit magasin; par contre trouvera-t-elle peut-être du travail de bureau dans une maison de gros, ou dans des fabriques de produits chimiques ou de couleurs, où l'on préfère des personnes qui ont des notions pratiques sur la branche.

Les femmes droguistes sont très peu demandées actuellement et la demande d'emploi excède l'offre. Il faut ajouter à cela le préjugé courant dans beaucoup de maisons, les plus anciennes surtout, contre le travail féminin, et le fait que l'on n'a engagé généralement jusqu'ici que des vendeuses sans préparation professionnelle, incapables par conséquent de rendre les mêmes services que leurs collègues masculins professionnellement préparés. Il semble, d'après les expériences recueillies, jusqu'à présent, que les femmes droguistes bien préparées, capables, et faisant preuve d'initiative, auraient plus de chance de se placer dans de grandes localités rurales que dans les villes. Quoi qu'il en soit, il est certain que les femmes droguistes qui ont suivi l'école de Neuchâtel après leur apprentissage sont généralement préférées. Une droguiste diplômée voit s'ouvrir devant elle les mêmes chances d'avancement que le droguiste masculin; elle peut devenir gérante, ou, si elle en possède les moyens financiers, propriétaire d'une droguerie.

Salaire. Il n'est pas facile de donner des précisions sur la rémunération des femmes droguistes en raison du petit nombre de celles qui, actuellement, remplissent ces fonctions avec une préparation professionnelle. En tout cas leurs appointements sont supérieurs à ceux d'une simple vendeuse. Au début, une droguiste professionnelle touche 200 à 280 fr. par mois, puis, suivant les services qu'elle rend, elle peut atteindre 350 fr. après de longs états de service.

Remarques générales. La plupart des cantons possèdent des ordonnances énumérant les matières vénéneuses qui, en dehors des pharmacies, peuvent être vendues par des personnes munies d'une autorisation spéciale. Ces ordonnances varient d'un canton à l'autre. Un petit nombre d'entre eux seulement, comme celui de Berne, réservent cette faculté aux seuls droguistes qu'on astreint alors à subir un examen cantonal, et dont on exige qu'ils fournissent la preuve de certaines connaissances. Partout ailleurs, quiconque est muni d'une autorisation du Département de l'Hygiène, a le droit de vendre ces articles. Il s'en suit que la profession de droguiste ne jouit pas partout de la même estime; dans les cantons où elle est soumise au contrôle des autorités, il va de soi qu'on attache une importance plus grande à une préparation professionnelle sérieuse: c'est pourquoi, à Berne par exemple, de nombreuses drogueries ont formé et continuent à former des employées droguistes, alors qu'à Zurich, c'est une exception.

L'Association suisse des droguistes s'emploie activement à propager l'idée du contrôle officiel de la profession.

Associations professionnelles. Les propriétaires et gérants de drogueries sont groupés dans les sections de *l'Association suisse des droguistes.* En outre il existe une Association purement bernoise: « *Droga bernensis* ».

Journaux spéciaux: Journal des Droguistes suisses. Nouvelles des Droguistes.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines)

Reproduction autorisée seulement in-extenso et avec indication des sources.

Le procès qu'elle s'était toujours défendu d'intenter à l'épouse égoïste allait enfin éclater sans retenue. Rien ne l'empêchait plus de dire à Rose qu'elle avait été une mauvaise femme, n'ayant eu d'autre but dans le ménage, que de protéger l'intégrité de sa vie contre Martin. Une femme qui aime oublie ses ambitions; une femme qui aime adopte les ambitions de son mari; elle les bénit, les caresse, les sert, car, a dit le plus grand moraliste du monde «l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme a été créée pour l'homme». Toutes les théories de l'orgueil féminin qui posent l'égalité de la femme au commencement de tout, ne tiennent pas contre cette base naturelle du mariage. Les mœurs peuvent se jouer de cette vérité, cette vérité se venge, — sur la femme comme il sied.

Ainsi se préparait dans l'esprit de Sylvie, la dure leçon qu'elle apporterait à Rose coupable. Rose dirait avec révolte: «La femme est donc moins que l'homme ? » Sylvie répondrait sans vergogne: « Oui. » Rose, irritée, se récrierait sévèrement. Sylvie objecterait: « Pour avoir voulu en prouver le contraire, où en êtes-vous aujourd'hui?... »

Et c'est pourquoi, en admirant le talent incontestable de la romancière, nous regrettons très vivement et nous ne comprenons pas son inspiration.

Le devoir d'être suffragiste [1]

...Il y a trois ans, j'ai déjà eu l'honneur d'exposer devant vous la situation des femmes dans mon pays — la Tchécoslovaquie, où les femmes votent aussi, et cela depuis longtemps, depuis 1861. Mais la pleine liberté politique — équivalente à celle de l'homme — et une intense activité civique ne s'y sont développées que depuis la fin de la grande guerre.

Je me permets de vous rappeler rapidement ici ce que nous avons acquis depuis que nous possédons le suffrage universel: Egalité complète de droit avec les hommes dans tous les domaines, soit égalité économique, légale et sociale; de nombreuses dispositions pour la protection des femmes et des enfants, telles que les mêmes conditions de travail et les mêmes traitements et salaires pour les fonctionnaires, le droit au travail pour la femme mariée, l'influence féminine prédominante dans l'enseignement des filles dans les écoles nationales, l'abolition de la réglementation de la prostitution, la suppression du travail des enfants, de la vente de l'alcool à la jeunesse, l'assurance maternité pour les ouvrières et les fonc-

[1] Exposé fait à la Salle Centrale (Genève) lors d'un meeting de propagande organisé par l'Alliance Internationale et par l'Association genevoise pour le Suffrage.